

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 février 2024

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6	
	Mmes et MM les Adjoints		3									Mmes et MM les Adjoints		3	
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Solène LALLEMENT	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M.KASSAB à M LE MAIRE Mme MATHE à Mme BECKER Mme ANNECCA BECCA à M.YILDIRIM Mme PILI à Mme SCHWEITZER M.HERBIVO à M.LAUER M.ATMANIA à M.WOJCIECHOWSKI Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents non excusés			
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M.André WOJCIECHOWSKI	X					
				3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Nathalie PILI		X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		X	16	Mme Valentine BORRACCIA	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	Mme Edahbia NACIRI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	M.Tristan ATMANIA		X				
4	M. Pascal LAUER	X		7	M. Olivier MOUTON	X		19	Mme Mireille STELMASZYK	X					
5	Mme Amandine GUERIN	X		8	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		20	M.Mohamed CHAALAL	X					
6	M. Lothaire GAUDIG	X		9	M. Kevin HERBIVO		X	21	Mme Bérangère MESNIER	X					
7	Mme Virginie SPIR	X		10	Mme Najia BOUCHENGA	X		22	Mme Marie Lyne LINDAUER	X					
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X		11	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	23	M.Georges KASSAB		X				
9	Mme EISENBARTH BETTINGER	X		12	M. Ismail AJDID	X									
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		3					

**1. RETRAIT DES DELEGATIONS DE FONCTIONS ET SIGNATURE D'UN ADJOINT AU MAIRE –
DECISION DU MAINTIEN OU NON DE L'ELU DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT**

Exposé de M Le Maire

J'ai pris la décision de retirer les délégations de fonctions et signature (par arrêté n°001-24001 du 23 janvier 2024) que j'avais accordées à M. Gaetan VECCHIO, adjoint (par arrêté n°054/2023-23036 du 15 décembre 2023) dans les matières suivantes, savoir :

- Maison de retraite rue Mangin
- Affaires sociales
- Personnes âgées
- Politique de la ville (y compris la délégation accordée le 11/1/2023 relative aux subventions)
- Egalité : femmes - hommes
- Maison des adolescents
- Fonds de participation des habitants
- Logement social
- Insertion emploi
- Accompagnement professionnel

Par cette décision, M. VECCHIO perd les compétences et attributions que la délégation lui conférait ainsi que son droit à l'indemnité de fonction puisque celle-ci n'est versée que si la délégation est réellement effective (art. L2123-21 du CGCT).

Le conseil municipal doit se prononcer aujourd'hui sur le maintien ou non de M. VECCHIO dans ses fonctions (art. L2122-18 du CGCT) et dispose alors de deux possibilités :

- ne pas maintenir M. VECCHIO dans ses fonctions, son poste devient alors vacant, l'élu reste conseiller municipal sans obligation de démission ;

- maintenir M. VECCHIO dans ses fonctions, dans ce cas le retrait des délégations ne fait pas perdre à l'adjoint les compétences qui lui appartiennent en sa qualité d'adjoint.

Ainsi, il conserve ces attributions par les art. L.2122-31 et L.2122-32 du CGCT, soit les attributions exercées en tant qu'agent de l'Etat : officier de police judiciaire et officier d'état civil. Il peut également être désigné comme président d'un bureau de vote.

Par conséquent, j'invite le conseil municipal :

- à se prononcer sur le maintien ou non de M. VECCHIO dans ses fonctions d'adjoint, sans délégation.

Je précise que cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales. Cet article prévoit que « le vote de la délibération a lieu par principe au scrutin public mais qu'il peut être à bulletins secrets si un tiers des membres de l'assemblée le demande.

C'est pourquoi, je vous proposerai d'abord de vous faire voter pour savoir si 1/3 de l'assemblée demande un vote à bulletins secrets et ensuite nous voterons, soit à main levée, soit effectivement à bulletin secret si cela est demandé.

Mise au vote, la majorité des membres présents souhaite que le vote s'organise à bulletins secrets.

Par conséquent, le secrétariat distribue les bulletins et après dépouillement, le résultat est le suivant :

Résultat	Nombre
(1) Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
(2) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
(3) Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (1) - (2) - (3) =	33
Majorité absolue = moitié des suffrages exprimés + 1	17
POUR le maintien de M. VECCHIO dans ses fonctions d'adjoint	10
CONTRE le maintien de M. VECCHIO dans ses fonctions d'adjoint	23
P.M. ABSENTS SANS POUVOIR	0
RESULTAT : M. VECCHIO n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint	

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 13/02/2024

Le Maire,

 R. STEINER

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 février 2024

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	29		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent
	Absents		4										
	M. René STEINER		X	1			M. Jean-Claude BREM	X	13			X	
	Mmes et MM les Adjoints		X	2			Mme BECKER BARDELMANN	X	14			X	
			X	3			Mme Hermine MALAMANE	X	15			X	
1	M. Umit YILDIRIM	X	4				Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16			X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5				M. Antoine PELLEGRINI	X	17			X	
3	M. Pascal LAUER	X	6				M. Alain LETULLIER	X	18			X	
4	Mme Amandine GUERIN	X	7				M. Gaetan VECCHIO	X	19			X	
5	M. Lothaire GAUDIG	X	8				M. Olivier MOUTON	X	20			X	
6	Mme Virginie SPIR	X	9				Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	21			X	
7	M. Pascal HELFENSTEIN	X	10				M. Kevin HERBIVO	X	22			X	
8	Mme EISENBARTH BETTINGER	X	11				Mme Najja BOUCHENGA	X	23			X	
		X	12				Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	24			X	
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2			
Observation: M.ATMANIA arrive pendant la présentation du point													

2. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEvenu VACANT SUITE A LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NE PAS MAINTENIR M. GAETAN VECCHIO DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT

Exposé de M. le Maire

Suite à la décision du conseil municipal de ne pas maintenir M. VECCHIO dans ses fonctions d'adjoint, délibération n°1 de ce jour, il convient à présent de constater que le poste d'adjoint qu'il occupait est vacant.

Lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut être soit remplacé soit supprimé par délibération du conseil municipal sans que cela fasse l'objet d'un vote formel.

Aussi, pour l'heure, je vous propose de supprimer le poste d'adjoint occupé précédemment par M. Gaetan VECCHIO.

Par conséquent, j'invite le conseil municipal à :

- constater que le poste précédemment occupé par M. Gaetan VECCHIO, devenu vacant, est supprimé ;
- faire référence de cette suppression au procès-verbal de l'installation du conseil municipal du 4 juillet 2020 ;
- constater que l'ordre du tableau du conseil municipal est modifié ;
- réduire le nombre des adjoints à 8.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité. A noter 6 abstentions : M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, M. WOJCIECHOWSKI, Mme MESNIER, Mme SPIR et Mme LALLEMENT. M. VECCHIO ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 13/02/2024

Le Maire,
M. René STEINER

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 février 2024

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33									
N° d'ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents	6								
	M. René STEINER		X		X				X				X										
	Mmes et MM les Adjoints			3																			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Nathalie PILI	X													
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	Mme Valentine BORRACCIA	X													
3	M. Pascal LAUER	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Edahbia NACIRI	X													
4	Mme Amandine GUERIN	X		7	M. Gaetan VECCHIO	X		19	M. Tristan ATMANIA	X													
5	M. Lothaire GAUDIG	X		8	M. Olivier MOUTON	X		20	Mme Mireille STELMASZYK	X													
6	Mme Virginie SPIR	X		9	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		21	M. Mohamed CHAALAL	X													
7	M. Pascal HELFENSTEIN	X		10	M. Kevin HERBIVO	X		22	Mme Bérangère MESNIER	X													
8	Mme EISENBARTH BETTINGER	X		11	Mme Najia BOUCHENGA	X		23	Mme Marie Lyne LINDAUER	X													
				12	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		24	M. Georges KASSAB	X													
TOTAL PRESENTS				9				TOTAL PRESENTS				8				TOTAL PRESENTS				10			
TOTAL ABSENTS				0				TOTAL ABSENTS				4				TOTAL ABSENTS				2			
Observation : M.VECCHIO quitte la séance pendant la présentation du point et avant le vote																							
														Absent ayant donné procuration à des membres présents									
														M.KASSAB à M LE MAIRE									
														Mme MATHE à Mme BECKER									
														Mme ANNECCA BECKA à M.YILDIRIM									
														Mme PILI à Mme SCHWEITZER									
														M.HERBIVO à M.LAUER									
														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents non excusés									
														M.VECCHIO									

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Exposé de Monsieur Le Maire

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 juillet 2020, point 1, le Conseil municipal a adopté la composition de 11 commissions municipales chargées d'examiner les affaires qui sont soumises ensuite à la décision du Conseil municipal.

Depuis, l'organisation des services municipaux a nécessité quelques ajustements dans la composition des commissions municipales ainsi que dans leur nombre, présentés lors des conseils municipaux des : 23/06/2020 point 1 ; 08/10/2020 point 7 ; 25/11/2020 point 3 ; 21/01/2021 point 3 ; 17/11/2021 point 11 ; 02/12/2021 point 2 ; 31/01/2023 point 2, 27/06/2023 point 42, 12/09/2023 points 4 & 5.

Conformément au point n°1 de cette séance, certaines modifications dans les commissions municipales et au sein des organismes extérieurs sont nécessaires.

Aussi je vous propose :

COMMISSIONS MUNICIPALES

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 057-215706060-20240212-KJ_150224_PT_3-DE



Commission municipale n°3 :

Prévention et actions sociales, logement social, plan municipal de santé, plan handicap, politique de la ville, Egalité : femmes/hommes

- M. VECCHIO est président de cette commission, je souhaite désormais attribuer cette fonction à Mme EISENBARTH BETTINGER sans aucune autre modification.
Par conséquent, M. VECCHIO ne sera plus membre de cette commission.

Je passe au vote à main levée :

POUR : 25

CONTRE : 7 – Mme SPIR, Mme MESNIER, Mme STELMASZYK, M. CHAALAL, Mme NACIRI, Mme LALLEMENT, M. ATMANIA.

M. VECCHIO ne participe pas au vote.

Mme Monique EISENBARTH BETTINGER est désignée présidente de la commission n°3 :
Prévention et actions sociales, logement social plan municipal de santé, plan handicap, politique de la ville, Egalité : femmes/hommes en remplacement de M. VECCHIO qui quitte la commission. Aucune autre modification n'est enregistrée.

ORGANISMES EXTERIEURS

1. Association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons (AAFPA)

Par délibérations des 4/8/2020 point 6 ; 10/06/2021 point 33 et 21/12/2022 point 3, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au conseil d'administration de l'AAFPA et dans sa dernière séance susvisée, la liste élue est la suivante :

- Mme Amandine GUERIN
- Mme Hermine MALAMANE
- Mme Najia BOUCHENGA
- Mme Gaetan VECCHIO
- Mme Christine KLEIN MORAWSKI

Suite à la modification de la présidence de la commission municipale n°3 susvisée, je vous propose de remplacer M. VECCHIO par Mme EISENBARTH BETTINGER au sein du conseil d'administration de l'AAFPA.

Nous allons vous distribuer les bulletins de vote et passer avec l'urne pour recueillir votre choix, le dépouillement donne les résultats suivants :

POUR : 14

CONTRE : 5

BLANCS : 6 et 1 nul

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (7) Mme GUERIN, Mme MALAMANE, Mme BOUCHENGA, M. VECCHIO, Mme KLEIN MORAWSKI, M. le Maire, M. WOJCIECHOWSKI.

Mme Monique EISENBARTH BETTINGER est élue (à la majorité) représentante du conseil municipal de la ville de Saint-Avold au sein du comité de gestion de l'AAFPA en remplacement de M. VECCHIO.

2. Association Arc en ciel – gestionnaire du multi-accueil

Délibérations du 23/7/2020 point 4 et 27/6/2022 point 5

Par ces délibérations ont été désignés les représentants du conseil municipal siégeant au conseil d'administration et comité de gestion de l'association, comme suit :

Conseil d'administration : Mme Virginie SPIR et M. Kévin HERBIVO

Comité de gestion : Mme Christine KLEIN MORAWSKI, M. Gaetan VECCHIO et Mme ANNECCA BECKA.

Suite à la modification de la présidence de la commission municipale n°3 susvisée, je vous propose de remplacer M. VECCHIO par Mme EISENBARTH BETTINGER au sein du comité de gestion de l'association Arc en Ciel.

Je passe au vote à main levée :

ABSTENTIONS : 5 – Mme SPIR, Mme LALLEMENT, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, Mme MESNIER

Mme Monique EISENBARTH BETTINGER est élue (à la majorité) représentante du conseil municipal de la ville de Saint-Avold au sein du comité de gestion de l'association Arc en Ciel en remplacement de M. VECCHIO.

3. Commission communale d'accessibilité des équipements publics pour les personnes en situation de handicap

Délibération du 27/6/23 point n°21

Je vous propose de remplacer M. VECCHIO par M. Jean-Claude BREM,

Je passe au vote à main levée :

ABSTENTIONS : 5 – Mme SPIR, Mme LALLEMENT, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, Mme MESNIER

M. Jean-Claude BREM est élu (à la majorité) représentant du conseil municipal de la ville de Saint-Avold, au sein de la commission communale d'accessibilité des équipements publics pour les personnes en situation de handicap en remplacement de M. VECCHIO.

4. Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation et extrascolaire, composition de la DSP y afférente.

Délibération du 27.11.2023 point n°3

Etant donné que les sièges attribués à la liste « Unis pour St-Avoid » (1 titulaire et 1 suppléant) sont pourvus, je vous informe que Mme Hermine MALAMANE, 5^{ème} de la liste « Saint-Avoid Ensemble » présentée le 27.11.2023, remplacera M. VECCHIO dans cette commission.

Je passe au vote à main levée :

ABSTENTIONS: 5 – Mme SPIR, Mme LALLEMENT, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, Mme MESNIER

Mme Monique EISENBARTH BETTINGER est élue (à la majorité) membre de la commission de DSP pour la gestion et l'exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire en remplacement de M. VECCHIO.

5. CHIC UNISANTE

Je vous informe que je remplacerai moi-même M. VECCHIO, au conseil de d'administration de CHIC UNISANTE

Je passe au vote à main levée :

ABSTENTIONS: 5 – Mme SPIR, Mme LALLEMENT, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK, Mme MESNIER

M. le Maire sera le représentant du Conseil municipal de la ville de Saint-Avoid au conseil d'administration de CHIC UNISANTE.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 13/02/2024
Le Maire

R. STEINER



COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 23/07/2020 – 08/10/2020 – 25/11/2020 – 21/01/2021 – 25/02/2021 – 17/11/2021 – 02/12/2021 – 31/01/2023 – 27/06/2023 – 12/09/2023 – 26/10/2023 – 12/02/2024

N°ordre	COMMISSIONS	Présidents et vice-présidents délégués par M. le Maire			Membres (classement : ordre du tableau du C.M.)	Total membres
		Présidents	Vice-présidents			
1	Travaux, urbanisme, foncier, opérations immobilières, sécurité, risques incendie et panique dans les ERP, plan communal de sauvegarde, gestion domaniale	M. YILDIRIM	M. BREM	M. VECCHIO, Mme GUERIN, M. HELFENSTEIN, M. LETULLIER, M. HERBIVO, M. AJDID, Mme MALAMANE, M. WOJICIECHOWSKI, Mme BORRACCIA, M. ATMANIA, M. CHAALAL	13	
2	Culture, archives, devoir de mémoire, communication, patriotique	Mme SCHWEITZER	Mme MATHE-HERMAL	M. VECCHIO, Mme BECKER-BARDELMANN, Mme MALAMANE, Mme KLEIN -MORAWSKI, Mme LALLEMENT	7	
3	Prévention et actions sociales, logement social, plan municipal de santé, plan handicap, politique de la ville, Egalité : Femmes/hommes	Mme EISENBARTH BETTINGER	Mme KLEIN-MORAWSKI	M. YILDIRIM, Mme SCHWEITZER, Mme BECKER-BARDELMANN, Mme MATHE-HERMAL, M. MOUTON, Mme BOUCHENGA, Mme LALLEMENT, Mme MESNIER, Mme NACIRI, Mme LINDAUER.	12	
4	Formation, insertion emploi, accompagnement professionnel		Mme NACIRI	M. YILDIRIM, M. VECCHIO, M. LAUER, Mme GUERIN, Mme SPIR, Mme ANNECCA-BECKA, Mme MESNIER	9	
5	Finances, contrôle de gestion, marchés publics et achats, nouvelles technologies, conseil consultatif de la vie locale, affaires juridiques	M. LAUER	M. HERBIVO	M. YILDIRIM, Mme SCHWEITZER, M. BREM, M. AJDID, Mme BORRACCIA, M. ATMANIA, Mme STELMASZYK,	9	
6	Personnel, état civil, population, hygiène et sécurité, cimetières, prévention aux risques professionnels	Mme GUERIN	Mme SPIR	M. LAUER, M. GAUDIG, M. HELFENSTEIN, M. BREM, Mme EISENBARTH BETTINGER, M. MOUTON, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme STELMASZYK	10	
7	Vie associative, vie des quartiers	M. GAUDIG	M. PELLEGRINI	Mme SPIR, Mme EISENBARTH BETTINGER, M. MOUTON, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme BOUCHENGA, Mme ANNECCA BECKA, M. AJDID, M. ATMANIA	10	
8	Sport, scolaire, petite enfance, la famille	Mme SPIR	M. MOUTON	M. VECCHIO, M. GAUDIG, M. BREM, Mme EISENBARTH BETTINGER, Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme BOUCHENGA, Mme MESNIER,	10	
9	Environnement et développement durable	M. HELFENSTEIN	Mme ANNECCA-BECKA	M. YILDIRIM, M. BREM, Mme BECKER-BARDELMANN, Mme MALAMANE, Mme MATHE-HERMAL, M. PELLEGRINI, M. LETULLIER, Mme LINDAUER	10	
10	Sécurité et domaine public	M. le Maire	M. YILDIRIM	M. HELFENSTEIN, M. BREM, Mme MALAMANE	5	
11	Attractivité, commerce, entrepreneuriat, cœur de ville	M. LETULLIER	Mme BECKER-BARDELMANN	Mme SCHWEITZER, Mme GUERIN, Mme ANNECCA-BECKA, M. AJDID, Mme LALLEMENT, M. CHAALAL	8	
12	Démocratie participative	M. MOUTON	Mme EISENBARTH BETTINGER	Mme SCHWEITZER, M.VECCHIO, M. GAUDIG, M. PELLEGRINI, , Mme KLEIN-MORAWSKI, Mme BOUCHENGA, M. AJDID, M. ATMANIA	10	
13	Appel d'offres	M. STEINER, Maire ou le cas échéant l'adjoint délégué : M.HELFENSTEIN		Titulaires : (5) M. BREM, M. LAUER, M. YILDIRIM, M. LETULLIER, M. ATMANIA Suppléants : (5) M.HERBIVO, M. MOUTON, M. PELLEGRINI, Mme MALAMANE, M. CHAALAL.	10	
14	Ad'hoc des marchés publics	M. BREM, conseiller municipal ou le cas échéant M. CHAALAL conseiller municipal		Titulaires : M. LAUER, M. YILDIRIM, M. PELLEGRINI, M. ATMANIA Suppléants : M.HELFENSTEIN, Mme NACIRI, Mme EISENBARTH BETTINGER, Mme MALAMANE	8	

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
 Reçu en préfecture le 15/02/2024
 Publié le 15/02/2024
 ID : 057-215706060-20240212-KJ_150224_PT_3-DE

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOID Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47 – www.mairie-saint-avoid.fr – email : courrier@mairie-saint-avoid.fr



Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°/ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6			
	M. René STEINER	X				1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M.KASSAB à M LE MAIRE Mme MATHE à Mme BECKER Mme ANNECCA BECKA à M.YILDIRIM Mme PILI à Mme SCHWEITZER M.HERBIVO à M.LAUER Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents non excusés M.VECCHIO					
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	X							
						3	X		15	X							
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	X		16	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	X							
3	M. Pascal LAUER	X				6	X		18	X							
4	Mme Amandine GUERIN	X				7	X		19	X							
5	M. Lothaire GAUDIG	X				8	X		20	X							
6	Mme Virginie SPIR	X				9	X		21	X							
7	M. Pascal HELFENSTEIN	X				10	X		22	X							
8	Mme EISENBARTH BETTINGER	X				11	X		23	X							
						12	X		24	X							
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS			8			TOTAL PRESENTS		10			
	TOTAL ABSENTS	0				TOTAL ABSENTS			4			TOTAL ABSENTS		2			

4. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exposé de M. le Maire.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2020 (point 2) fixant le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales précisant que ces membres sont élus à la suite de chaque renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat du maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2020 (point 3) concernant l'élection des délégués du conseil municipal au conseil d'administration, conformément aux dispositions des décret n°95-562 du 6 mai 1995 et décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 ;

Considérant l'article 8 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 qui prévoit que :

« Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ».

Considérant les remplacements de Mmes BACH et MULLE
CM du 25/11/2020 et n°7 du CM du 27/01/2022 ;

Considérant qu'il ne reste plus aucun candidat sur les listes présentées antérieurement, il nécessaire aujourd'hui, suite au retrait des délégations de fonctions et signatures de M. VECCHIO, de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Aussi, M. le Maire invite à une nouvelle élection et propose pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE les candidats élus précédemment, pour ne pas perturber le fonctionnement déjà en place,

savoir :

1. Mme Monique EISENBARTH BETTINGER
2. Mme Najja BOUCHENGA
3. Mme Christine KLEIN MORAWSKI
4. M. Umit YILDIRM
5. Mme Virginie SPIR
6. M. Lothaire GAUDIG
7. Mme Geneviève MATHE-HERMAL
8. Mme Marie-Lyne LINDAUER
9. Mme Hermine MALAMANE
10. M. Antoine PELLEGRINI

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD est invité à présenter sa liste.

M. Tristan ATMANIA propose sa candidature et celle de Mireille STELMASZYK.

Le scrutin de liste s'effectuera à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret, par conséquent le secrétariat va, dans un premier temps, distribuer les bulletins de vote et, dans un second temps, procédera au dépouillement qui déterminera le nombre de siège obtenu par liste.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Enveloppes trouvées dans l'urne :	31
Nombre de bulletin(s) blanc(s)	1
Nombre de bulletin(s) nul(s)	0
Nombre de suffrages exprimés	30

Calcul du quotient

÷	suffrages exprimés	30	
	membre à élire	8	3,75

Attribution des sièges au quotient

÷	suffrages obtenus			
	quotient			
	Liste (1) SAINT-AVOLD ENSEMBLE	22	→	5,86666667
	suffrages obtenus : 22	3,75		soit : 5 mandats, reste : 86
	Liste (2) UNIS POUR SAINT-AVOLD	8	→	2,13333333
	suffrages obtenus : 8	3,75		soit : 2 mandats, reste : 13

Attribution du siège restant à la liste ayant le plus fort reste :
La liste (1) SAINT-AVOLD ENSEMBLE obtient le plus fort reste, le dernier siège lui est attribuée.

La liste présentée par M. le Maire pour le groupe SAINT-AVOLD ENSEMBLE obtient 5 sièges au quotient et 1 siège au plus fort reste.

La liste présentée par M. ATMANIA obtient 2 sièges au quotient et zéro au plus fort reste.

Par conséquent, sont élus au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de SAINT-AVOLD, les 8 membres suivants :

1. Mme Monique EISENBARTH BETTINGER
2. Mme Najia BOUCHENGA
3. Mme Christine KLEIN MORAWSKI
4. M. Umit YILDIRM
5. Mme Virginie SPIR
6. M. Lothaire GAUDIG
7. M. Tristan ATMANIA
8. Mme Mireille STELMASZYK

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 13/02/2024

